



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

COMMUNIQUÉ

Table des matières

<u>UNE SÉRIE DE PREMIÈRES MESURES DANS LE CADRE DU CHANTIER DE LA RÉFORME DES DISPOSITIFS ET DU PAYSAGE DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....</u>	<u>3</u>
<u>BIENTÔT UN LABEL DE QUALITÉ DES FÉDÉRATIONS ÉTENDU À L'ENSEMBLE DES DISCIPLINES SPORTIVES</u>	<u>6</u>
<u>LANCEMENT D'UN PLAN POUR LUTTER STRUCTURELLEMENT CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LE CYBERHARCÈLEMENT SCOLAIRE ET POUR AMÉLIORER LE CLIMAT SCOLAIRE</u>	<u>8</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>9</u>

Une série de premières mesures dans le cadre du chantier de la réforme des dispositifs et du paysage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle

Au printemps dernier, les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale, ont adopté une note conjointe visant à définir et à initier la mise en œuvre d'une feuille de route transversale dans le but de repenser structurellement les dispositifs et le paysage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle et en particulier de l'alternance. Ce jeudi et dans la continuité de ces décisions, le Gouvernement de la FWB a décidé d'initier un plan d'actions prioritaires visant à soutenir le déploiement des filières d'enseignement et de formation en alternance.

Pour rappel, les différents Gouvernements avaient, dans leur note conjointe, défini une méthodologie en deux temps. D'une part, une mission à plus long terme a été confiée à un Comité de pilotage composé des représentants des Ministres compétents et de l'asbl APE afin de réaliser un état des lieux transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, et en particulier de l'alternance. Cet état des lieux servira de base aux Gouvernements pour définir et lancer la mise en œuvre d'une feuille de route afin de réformer et de booster la filière de l'alternance, tout en en faisant une filière d'excellence. D'autre part, une approche à court terme, ayant pour objet l'adoption d'un plan d'actions prioritaires très concret dans le but d'apporter une réponse rapide aux problématiques tant des apprenants que des opérateurs et des entreprises, le tout dans un cadre concerté et partagé par l'ensemble des niveaux de pouvoir.

C'est en exécution de cet axe de la réforme que le Gouvernement de la FWB a décidé ce jour, sur proposition du Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet, de la Ministre de l'Enseignement Supérieur Valérie Glatigny et de la Ministre de l'Education Caroline Désir, de prendre une série de mesures traduisant concrètement quatre objectifs prioritaires préalablement définis :

- **Objectif prioritaire n°1 : Favoriser, dans une logique d'articulation et de complémentarité entre l'enseignement en alternance, les opérateurs de formation, l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur :**
 - Réflexion sur un accès facilité au certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.) pour les diplômés de l'IFAPME et du SFPME.
 - Mise en place de passerelles avec l'enseignement supérieur professionnalisant dans des conditions et selon des modalités strictement délimitées.
 - Analyse des systèmes de certification au sein de l'Union européenne.
 - Reconnaissance des certifications professionnelles et des diplômes de l'enseignement dans les différentes fonctions publiques.

- **Objectif prioritaire n°2 : Simplifier les procédures et encourager la valorisation des acquis entre les opérateurs d'enseignement et de formation afin de garantir le continuum de l'apprentissage :**
 - Simplification de l'homologation par la FWB des diplômes délivrés par l'IFAPME et le SFPME par :
 - La suppression de la Commission d'homologation ;

- La mise en place d'une procédure simplifiée et automatisée d'homologation des certificats par la FWB.
- Révision du système de correspondance du certificat d'apprentissage délivré par l'IFAPME et le SFPME au certificat de qualification (CQ) délivré par l'enseignement pour les formations correspondant à un profil du SFMQ via, notamment, la valorisation des acquis d'apprentissage et des certifications entre les opérateurs d'enseignement et de formation à partir d'objectifs d'apprentissage équivalents.
- **Objectif prioritaire n°3 : Améliorer les outils informatiques permettant de faire coïncider les offres et les demandes de stage en collaboration avec les différents intervenants :**
 - Développement d'un outil informatique de correspondance de l'offre et de la demande de stage qui permettra aux entreprises disposant d'un agrément de pouvoir poster des propositions de places de stage pour les apprenants, aux apprenants de soumettre leur candidature à ces places de stage et d'assurer un suivi et un accompagnement tant des entreprises (par exemple si celles-ci ne trouvent pas d'apprenants) que des apprenants (par exemple si ceux-ci ne trouvent pas de places de stage) par des acteurs émanant des secteurs, des opérateurs et de l'OFFA.
- **Objectif prioritaire n°4 : Promouvoir et déployer les filières d'enseignement et de formation en alternance porteuses d'emploi durables et de qualité :**
 - Suppression du plafond pour le cumul des allocations familiales avec les rétributions d'alternance pour tous les jeunes qui accomplissent des stages obligatoires dans le cadre de leur formation en alternance (master en alternance, enseignement et formation en alternance, filière de formation de chef d'entreprise), avec un effet rétroactif à partir du 1er septembre 2022.
 - Accès à la profession : reconnaissance du certificat de qualification (CQ) délivré par l'enseignement par les guichets d'entreprises.

« Je me réjouis de constater qu'après un travail minutieux de concertation entre les entités concernées lors duquel chaque composante a pu exposer ses réalités et ses contraintes, les Ministres compétents se soient accordés sur une série de premières mesures très concrètes au bénéfice tant des apprenants que des opérateurs. Le dialogue a permis de lever une série de clivage, de tabous afin de favoriser les passerelles et synergies entre l'enseignement et la formation en alternance. Je crois profondément à l'essor de cette filière vectrice d'émancipation pour de nombreux jeunes, mais également moteur de la relance socio-économique de nos Régions. C'est pourquoi, je salue la qualité et la sérénité du dialogue instauré entre toutes les parties, politiques, partenaires sociaux et opérateurs d'enseignement et de formation, et j'invite toutes les parties à poursuivre dans cette voie pour continuer à définir à présent les contours d'une réforme plus exhaustive et structurelle encore. » indique le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet.

« Renforcer le rôle de l'enseignement supérieur et de l'enseignement de promotion sociale dans les politiques d'alternance est une opportunité pour nos étudiants. Les liens entre nos établissements et le monde de l'entreprise sont essentiels pour favoriser l'employabilité de nos

jeunes. Je salue les mesures concrètes contenues dans le plan d'action », déclare Valérie Glatigny.

Contact presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET

nicolas.reynders@gov.cfwb.be / +32 473 27 14 79

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

olivier.schotte@gov.cfwb.be / +32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be / +32 476 54 55 75

Bientôt un label de qualité des fédérations étendu à l'ensemble des disciplines sportives

A l'initiative de la Ministre des sports Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en dernière lecture un projet de décret qui vise à faciliter la mise sur pied d'un label de qualité, qui permettra de professionnaliser les clubs et de renforcer le soutien à la détection de jeunes talents sportifs. Le texte vise en outre à faciliter l'organisation de championnats nationaux par les fédérations sportives.

La Ministre des sports, Valérie Glatigny: *« La labellisation, longtemps réservée au football, est un gage de qualité des services proposés aux sportives et aux sportifs. En fournissant un cadre commun aux autres disciplines sportives, nous souhaitons leur offrir un outil qu'elles pourront adapter à leurs spécificités. Cette initiative permettra aux clubs sportifs de mieux détecter et de soutenir l'émergence des championnes et des champions de demain.»*

« Le projet adopté ce jeudi facilitera en outre l'organisation d'un championnat national, ce qui constitue un challenge important pour beaucoup de clubs et de fédérations sportives. En facilitant l'organisation de ce type d'événements, nous donnons à nos sportifs la possibilité de se rôder à l'intérieur de nos frontières avant de briller dans les compétitions internationales, tout en offrant à nos fédérations la possibilité, à terme, d'accueillir davantage de compétitions internationales sur notre sol ».

1. Bientôt un label pour encadrer la détection de jeunes talents sportifs :

Pour rappel, Valérie Glatigny a décidé de pérenniser le « plan foot » depuis 2019. Depuis lors, la subvention, mise en place il y a une dizaine d'années sur base annuelle, est devenue structurelle.

Concrètement, 393 clubs de football ont ainsi pu être labellisés au cours de la saison 2020-2021.

Valérie Glatigny a également obtenu l'extension du **soutien à la labellisation** à l'ensemble des autres disciplines sportives, une décision qui vise aussi à favoriser le soutien à la formation et à la détection des jeunes talents sportifs.

Ces fédérations ont été invitées à développer un modèle de labellisation afin de bénéficier d'un financement.

Dans ce cadre, le projet de décret adopté ce jeudi fixe notamment les modalités relatives à un « programme de développement de la qualité sportive ».

Celui-ci sera composé de 3 cadres d'intervention :

- la labellisation des clubs pour la formation des jeunes (professionnalisation des clubs) ;
- l'identification et l'accompagnement des hauts potentiels ;
- la formation spécialisée.

Le cadre de labellisation offre une base identique à l'ensemble des fédérations sportives, tout en leur permettant de conserver leurs spécificités pour celles qui disposent déjà d'un tel outil. Les fédérations détermineront elles-mêmes les catégories de clubs qui pourraient bénéficier

d'un soutien spécifique, moyennant le respect de ce cadre commun, dont l'obligation de former les encadrants (entraîneurs, arbitres, etc.), respecter des valeurs communes (lutte contre le racisme, toutes les formes de violence, etc.) ou encore des critères visant les dirigeants de clubs (par exemple l'obligation de formation à la gestion financière dans le chef de ceux-ci).

Enfin, le projet de décret prévoit également un meilleur ciblage des éventuels bénéficiaires des aides visant à la participation à des compétitions à l'étranger.

L'objectif général est de faciliter le soutien aux projets sportifs portés par des structures plus modestes.

2. Davantage de possibilités pour subventionner l'organisation de compétitions d'ampleur nationale :

Le projet de décret vise aussi à combler un vide juridique. En effet, jusqu'ici, il n'existe pas de dispositif permettant de soutenir financièrement l'organisation de compétitions d'ampleur nationale, ce qui handicape les fédérations disposant de moyens restreints.

Ainsi, le programme « action sportive locale » vise à soutenir le développement et la promotion du sport pour tous. Les aides dites de « notoriété », quant à elles, ne visent que les événements d'ampleur internationale.

Le projet de décret permettra de subventionner à l'avenir des championnats nationaux dans les catégories « senior ». Une mesure qui vise à soutenir des fédérations de sport « émergents », pour qui ce soutien financier pourrait constituer de premières expériences dans l'organisation d'événements d'ampleur en vue, à terme, d'obtenir l'organisation d'événements internationaux dans leur discipline.

Le projet de décret prévoit d'ailleurs l'extension de l'aide à l'organisation de compétitions internationales aux étapes préalables à l'organisation de cet événement telles que le dépôt d'une candidature, la préparation de l'événement à la suite de l'attribution laquelle intervient, parfois, quelques années avant l'organisation.

Contact presse

Samy Sidis, Porte-parole de Valérie GLATIGNY
samy.sidis@gov.cfwb.be / +32 474 79 01 38

Lancement d'un plan pour lutter structurellement contre le harcèlement et le cyber-harcèlement scolaire et pour améliorer le climat scolaire

Sur proposition de la Ministre de l'Éducation, Caroline Désir, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, en seconde lecture, l'avant-projet de décret relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement scolaire.

Ce texte institue un programme-cadre de référence commun aux écoles pour mener des actions coordonnées, durables et structurelles visant à prévenir le harcèlement scolaire et améliorer le climat scolaire.

Il prévoit également la sélection et le financement d'opérateurs qui seront en mesure de proposer un accompagnement pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme-cadre d'une école.

Par ailleurs, le décret dotera également la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un Observatoire du climat scolaire, dont les missions porteront sur :

- La recherche et l'évaluation de la politique structurelle en matière de climat scolaire, de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement scolaires ;
- La mise à disposition d'outils et suivi des programmes-cadres ;
- La mise en réseau des acteurs.

Le parcours d'adoption du texte suivra son cours après la réception du Conseil d'Etat. L'objectif est de le soumettre au vote du Parlement en janvier 2023. Une communication sera ensuite effectuée vers les écoles afin de leur détailler le dispositif et la voie à suivre pour, le cas échéant, préparer leur projet.

Dès la rentrée scolaire 2023-2024, 200 premières écoles pourront donc entamer leur programme-cadre pour améliorer le climat scolaire, prévenir et lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement scolaires.

Contact presse

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR
jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be / +32 476 54 55 75

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche
scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,
des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75